

Pollution sonore: le bruit des motos dans le viseur

Le Soir – Patrice Leprince – 25/07/22

Extraits. Article complet réservé aux abonnés.

<https://www.lesoir.be/455851/article/2022-07-25/pollution-sonore-le-bruit-des-motos-dans-le-viseur>

Le bruit des motos affiche un niveau de 3 à 4 dBA supérieur à celui des voitures.

Un Bruxellois obtient les 1.000 soutiens nécessaires en vue d'une commission participative consacrée aux nuisances générées par les deux-roues motorisés. Deux radars sonores seront par ailleurs testés dès la rentrée dans la capitale.

Il y a un peu moins d'un an, Marc Escudeiro introduisait une suggestion citoyenne qui permet à tout un chacun de lancer un débat au parlement régional entre députés et citoyens tirés au sort. Dans le viseur de ce Bruxellois, les nuisances sonores engendrées par les motos et scooters dans la capitale. « Fenêtres fermées chez moi, j'entends trop souvent ces engins qui roulent trop vite avec, c'est ce qui est insupportable, des bruits ponctuels dus à des accélérations intempestives », résumait-il en septembre dernier. (*Le Soir* du 2 septembre).

Pour activer ce nouvel outil participatif et ouvrir la porte à une commission délibérative au sein du parlement bruxellois, Marc Escudeiro devait obtenir 1.000 signatures de soutien. Ce qui est désormais chose faite depuis quelques jours. « Cela démontre qu'il s'agit d'un sujet important pour les Bruxellois et que je ne suis pas le seul à souffrir de ces nuisances. Le parlement a désormais l'option de lancer une commission délibérative pour faire avancer le dossier et réfléchir à des solutions. J'imagine mal les ministères de la Mobilité et de l'Environnement ignorer le dossier ».

À lire aussi [Le bruit des motos en route vers le parlement bruxellois](#)

Les attentes de Marc Escudeiro sont claires. « J'attends que le sujet soit pris au sérieux. La Région dispose aujourd'hui d'un plan bruit, c'est vrai mais dans la pratique les mesures précises pour contrer ce phénomène se font un peu attendre comme on le voit pour le survol de Bruxelles. Ici, on amène un cas très précis et nous allons pouvoir tester la volonté des ministres et du parlement pour résoudre un problème concret ». Avec à la clé des solutions à court et long terme. « Le calendrier de la fin des moteurs thermiques à Bruxelles pourrait résoudre une partie du problème mais nous parlons de l'horizon 2035, ce n'est donc pas suffisant et j'espère que pourra avancer par ailleurs ». Quant au contrôle technique pour les deux roues. « Tout le monde sait qu'il est très facile de changer son pot d'échappement, cela ne suffira donc pas ».

Deux radars sonores en test à Bruxelles

Concrètement il reste encore du chemin à parcourir en la matière. « Le bruit des motos est un bruit particulier dans le trafic car il émerge souvent du flux, indique

Marie Poupé, responsable du service « plan bruit » chez Bruxelles Environnement. Actuellement il n'existe pas de norme spécifique pour ce type de véhicules contrairement par exemple aux avions pour lesquels nous pouvons mettre à l'amende la compagnie qui dépasse les seuils de bruit. Dans le trafic routier il est plus difficile d'identifier la source du bruit qui émane plutôt de la masse des véhicules ».

Pas de sanction aujourd'hui donc en l'absence de cadre législatif. « Mais la police peut jouer son rôle de maître de la tranquillité publique et arrêter un propriétaire de deux-roues pour vérifier son pot d'échappement ou intervenir pour mettre fin à un rodéo urbain par exemple ».

La réalité est pourtant là comme on peut le lire dans les résultats de cette étude menée fin 2020 consacrée à la pollution de l'air et mais aussi sonore. Verdict ? Certains véhicules se sont avérés plus problématiques que d'autres comme les camions et les motos, ces dernières affichant un niveau de 3 à 4 dBA supérieur aux voitures.

La généralisation de la zone trente dans la capitale est toutefois un outil intéressant en matière d'environnement sonore sachant que plus la vitesse est réduite moins on a de bruit. « Cette mesure a clairement entraîné un apaisement avec près de 3 décibels en moins pour le trafic en général. Cela peut paraître peu mais c'est comme si on réduisait le trafic de moitié ».

Autre facteur incontournable le comportement du conducteur. « C'est très important et pour les motos notamment puisque le bruit fait parfois un peu partie du plaisir de rouler. Empêcher un conducteur de faire vroum vroum au feu rouge, c'est plus compliqué. Nous devons donc travailler sur de la sensibilisation afin que les gens se rendent compte qu'ils sont responsables de nuisances sonores pour d'autres ».

Suite à l'étude menée en 2020, il a toutefois été décidé d'aller un pas plus loin pour objectiver et contrer ce phénomène. « En France, une loi prévoit de verbaliser les véhicules bruyants. Un appel à projets y a été lancé pour réaliser des radars sonores et plusieurs sociétés ont répondu. Nous avons rencontré ces différents fournisseurs dans l'idée de tester cela à Bruxelles. Ces radars comprennent plusieurs sonomètres pour repérer les bruits prépondérants dans le trafic et une caméra qui permet de lire des plaques. »

Verbaliser ?

Un appel d'offres a donc été lancé à Bruxelles. « Sur les trois fournisseurs que nous avons contactés, deux ont répondu et ils viendront courant septembre ou octobre installer leurs sonomètres. Nous sommes évidemment très intéressés par le volet bruit des motos sachant se plaignent plutôt de cela que d'un véhicule avec un pot d'échappement défectueux ».

Un état des lieux qui le cas échéant pourrait aussi devenir un outil de sanction. « Nous verrons si nous devons aller un pas plus loin dans le cadre législatif ». Avec

l'instauration d'un seuil de bruit et ce, sachant que le fédéral impose déjà des normes aux constructeurs en matière d'émanations sonores. « Nous devons donc voir s'il y a un écart entre ces impositions et la situation en Région bruxelloise » conclut notre interlocutrice qui rappelle que dès 2028, les mobylettes thermiques ne pourront plus circuler à Bruxelles.